



Retour

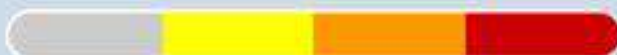


Télécharger
pdf



Télécharger
jpg

SÉCHERESSE



RESTRICTIONS & USAGES



AGRICULTEURS

VIGILANCE

ALERTE

ALERTE RENFORCÉE

CRISE



Irrigation par aspersion
des grandes cultures,
prairies, vergers ...



entre 9h et 19h



Arrosage en horticulture
et pépinière



entre 14h et 20h
sauf techniques économes :
auto-irrigation



entre 9h et 20h
sauf techniques économes :
entre 14h et 20h



Arrosage en maraîchage
(serres protégées, plants maraîchers,
plants fruit)



entre 14h et 20h



entre 9h et 20h



Arrosage en arboriculture



entre 9h et 19h
sauf techniques économes :
auto-irrigation



sauf techniques économes :
entre 14h et 20h



sauf techniques économes :
entre 9h et 20h



Nettoyage des surfaces
imperméabilisées :
façades, toitures ...



sauf si intervention de
professionnels, collectivités et
sous conditions



sauf si intervention de
professionnels, collectivités et
sous conditions



sauf si intervention de
professionnels, collectivités et
sous conditions



Manœuvres d'ouvrage sur
les cours d'eau et plans
d'eau connectés



sauf sous certaines conditions



sauf sous certaines conditions



L'intégralité des restrictions est détaillée dans l'arrêté en vigueur.



Auto-limitation



Interdiction

Soyons
écocitoyens
Préservez
la ressource
en eau !



Plus d'informations sur www.maine-et-loire.gouv.fr
rubrique Action de l'État / Environnement, eau, ... / Eau et milieux aquatiques
ou via l'air : mitact.fr506

@Préfect-49